#### Février 2004 : usage d'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs

- Dispositif de <u>filtrage</u> des contenus dans les établissements scolaires
- Lutte contre le <u>cyber harcèlement</u> : prévenir, traiter, signaler, sanction
- Mesures de responsabilisation des internautes
- Elaborer une charte informatique (annexée au RI, signée par l'élève/famille)
- Brevet informatique et internet : valide les compétences numériques

#### 2011: Rénovation du référentiel du B2i

- Mieux préparer les élèves à un usage responsable et raisonné
  - Capacité à protéger son identité et des données
  - Connaissance du droit lié à la publication sur internet
- Intégration au SC
- Contenu organisé en 5 domaines
  - S'approprier un *environnement informatique* de travail (logiciels, périphériques...)
  - Adapter une <u>attitude responsable</u> (respect des règles, du droit, protéger ses données, faire preuve d'un esprit critique)
  - Créer, produire, traiter, exploiter des données (mise en page....)
  - S'informer, se documenter (chercher, sélectionner l'information, trier, évaluer les ressources...)
  - Communiquer, échanger (écrire, envoyer, diffuser, publier des messages...)

### Juillet 2013 : Loi d'orientation pour la refondation de l'Ecole de la République

- Création d'un SPNE
  - ▶ Offre diversifiée de services numériques permettant de *prolonger l'offre des enseignements* qui sont dispensés
  - Favoriser la mise en œuvre d'une aide personnalisée pour tous les élèves
  - ▶ Offre diversifiée de <u>ressources et contenus pédagogiques</u> et <u>outils de suivi</u> des élèves et <u>communication</u> avec les familles
- Option informatique et sciences du numérique en Terminale
- Projets « classes connectées »
- Education aux médias et à l'information, aux droits/devoirs liés à l'usage du numérique

## Novembre 2013 : Prévention et traitement de la cyberviolence entre élèves

Un usage inapproprié des médias, du numérique, des réseaux sociaux : favorise, accroit ou induit des situations de violence.

# Vers une généralisation du numérique à l'Ecole

- Déploiement généralisé des ENT
  - Ensemble de services numériques
    - ✓ Vie scolaire: notes, absences, EDT, agenda...
    - ✓ Communication : messageries, informations des personnels et des familles
    - ✓ Pédagogie : cahier de texte, espace de travail et de stockage, forum, blog...
  - Cahier de texte numérique (document officiel et obligatoire)
    - ✓ Rempli par l'enseignant et consultable en ligne
- Expériences nationales
  - Les manuels scolaires numériques via l'ENT : accès en ligne (collège/maison), allège le poids du cartable, développer de nouveaux usages pédagogiques
  - **Des tablettes tactiles** utilisées en classe : apprendre autrement
  - Les jeux sérieux: nouveau support d'apprentissage (retour d'analyse en cours)
- Le B2i (cf. circulaire de 2011)
- Favoriser un usage responsable des réseaux et des services numériques

# Septembre 2015: semaine de la presse et des médias dans l'Ecole (Parcours citoyen)

- Organisée par le CLEMI
- Objectifs:
  - Favoriser la rencontre entre l'Ecole et les professionnels des médias
  - ▶ Développer le <u>sens critique</u> et <u>réfléchie</u> vis-à-vis de l'information
  - Formation à l'utilisation des outils et ressources : usage raisonné et responsable d'internet
  - Acquisition d'une <u>éthique citoyenne</u> sur la liberté d'expression, d'opinion et de laïcité
  - ► Favoriser l'expression et la production/création par les élèves
- Partenariats, gratuité et pluralisme : 3 piliers
  - Tous les médias peuvent participer : intervention bénévole
  - Réception gratuite de journaux, magasines...
- Ouverture aux familles

- Valoriser les productions des jeunes auprès des adultes (JPO)
- Favoriser la continuité pédagogique dans et hors établissement

### Mai 2015 : concertation nationale sur le numérique pour l'Education

- Mieux apprendre, stimuler l'intérêt des élèves
- Développer de nouvelles compétences (intégrer ces nouvelles connaissances dans les programmes)
- Lutte contre le DS et la démotivation
- S'adapter aux besoins et à la diversité des élèves
- Les attentes de la concertation :
  - Former le jeune citoyen : développer son esprit critique, capable de s'exprimer, échanger...pour un <u>usage autonome</u>, <u>conscient</u> et <u>responsable</u>
  - 2. Développer de <u>nouvelles compétences</u>
  - 3. Impact du numérique sur les *pratiques* : pédagogies actives, stimulantes, personnalisées et adaptées, moyen de créer du lien avec les familles, repenser les espaces pour faciliter l'usage des équipements mobiles
  - 4. Accompagner les élèves à besoin particulier : le numérique facilite leur scolarisation en classe ordinaire
  - 5. Réduire les fractures sociales
  - 6. <u>Continuité des apprentissages</u> dans et hors la classe (salles équipées en libre accès en dehors des cours, idée de classe virtuelle pour renforcer l'offre des matières optionnelles)
  - 7. Partage et <u>accès aux ressources numériques</u> (question de la gratuité): pour les manuels scolaires, clivage entre l'élève qui souhaite passer au numérique et enseignants qui restent attachés à la forme traditionnelle
  - 8. Fortes <u>attentes sur les équipements et infrastructures</u> : accès au haut débit, utiliser son propre matériel (question d'équité et de gratuité)
  - SPNE: mettre en place des services et stimuler une offre de contenus et de services numériques (D'COL, Eduthèque, M@gistère...)

Enseignement d'exploration « informatique et science du numérique en 2 nde GT »: nouvel enseignement d'1h30/semaine; dvp une réflexion critique sur l'informatique et le numérique, construire un projet de groupe aboutissant à une réalisation technique. Tout enseignant peut avoir vocation en PEC cet enseignement

### Circulaire de rentrée 2016 : Plan numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique

- Acquérir et maitriser les compétences numériques
- Déploiement du numérique dans les écoles/établissements scolaires pour amplifier les résultats positifs
- Evaluation des compétences numériques dans le cadre d'un nouveau référentiel qui se substituera au B2i actuel
- <u>1000 « collèges numériques »</u>: projets pédagogiques fondés sur l'utilisation du numérique et sur des pédagogies plus «actives» et adaptées pour les élèves en situation de handicap.
- Garantir la <u>sécurité</u> et la <u>protection des données personnelles</u>
- Généralisation des ENT
- Enseignement d'informatique et création numérique (ICN) en 2nde Enseignement
- ICN facultatif (2h hebdomadaire) en 1ère S/L/ES (programme commun)

# Novembre 2016: article

### **Deux nouveaux outils:**

 <u>Plateforme PIX</u>: plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques; destinée aux étudiants et jeunes diplômés qui pourront ainsi obtenir une <u>certification</u> reconnue de leurs connaissances/compétences informatiques en ligne. Ce parcours prendre la place de l'actuel B2i et du C2i; la nouvelle plateforme fonctionnera avec un système de points.

### Dès la rentrée 2017, PIX sera accessible gratuitement et ouvert aux :

- collégiens de quatrième et de troisième, lycéens et étudiants
- professionnels de tous secteurs
- citoyens
- Au <u>collège</u>, les compétences numériques des élèves sont évaluées dans le cadre <u>du socle commun de connaissances, de</u> <u>compétences et de culture</u> conformément au <u>livret scolaire unique</u> (LSU).
- Pour les élèves en classe de <u>troisième</u>, les compétences numériques sont évaluées dans le cadre <u>de l'obtention du diplôme</u> <u>national du brevet</u> : l'épreuve écrite de mathématiques, sciences et technologie du brevet comporte à présent un exercice de programmation informatique.
- Au <u>lycée</u>, les compétences numériques des élèves sont évaluées dans le cadre <u>du brevet informatique et internet (B2i)</u>, dont l'objectif est <u>d'attester le niveau de maîtrise des outils multimédias et d'Internet</u> des élèves. À compter de la rentrée 2017, la nouvelle plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques PIX permettra d'évaluer les lycéens
- Site d'authentification des diplômes: le site diplôme.gouv.fr permettra d'authentifier les diplômes obtenus et de télécharger des attestations (notamment destinés aux employeurs).